

**COMPTE RENDU DE L'ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION
RAPPORT AU COMITÉ DE L'ÉVALUATION, DE LA MESURE DU RENDEMENT ET DE L'EXAMEN
AU 30 JUIN 2014**

SPPEDS			
<i>Évaluation de la mise en œuvre de l'approche améliorée axée sur la prévention au Québec et à l'Île-du-Prince-Édouard pour le programme des Services à l'enfance et à la famille des Premières Nations</i>			
DATE D'APPROBATION : le 5 février 2014			
RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE D'ACHÈVEMENT PRÉVUE	RÉPONSE DU PROGRAMME
<p>1. Nous recommandons que l'administration centrale s'assure que les résultats escomptés et les mesures de rendement pour l'AAAP sont bien formulés et peuvent être facilement différenciés dans la Stratégie de mesure du rendement – Développement social.</p>	<p>1a) L'administration centrale inclura une annexe à la Stratégie de mesure du rendement (SMR) Développement social d'AADNC au niveau du sous-programme (2.2.4) pour les <i>Services à l'enfance et à la famille</i>. Cette annexe précisera clairement les détails, les attentes, les résultats escomptés et les indicateurs associés aux activités du sous-programme, y compris l'AAAP.</p> <p>1b) <i>En avril 2014, l'administration centrale retournera devant le CEMRE pour faire approuver cette annexe (qui sera jointe à la version modifiée de la SMR du sous-programme) et pour déposer son compte rendu annuel sur la SMR liée au développement social.</i></p>	<p>Avril 2014</p>	<p>État : Terminée - fermée Mise à jour au 30 juin 2014</p> <p>a) La Direction générale de la politique sociale et des programmes (DGPSP) a mis au point une version abrégée de la Stratégie de mesure du rendement pour le développement social de 2011, qui comprend des annexes propres aux programmes. L'annexe E concerne directement le sous-programme des SEFPN et fournit des renseignements sur les résultats préliminaires, les sources de données secondaires et les indicateurs mis à jour, ce qui comprend l'AAAP.</p> <p>b) Le 25 avril 2014, la DGPSP a présenté au Comité de l'évaluation, de la mesure du rendement et de l'examen son compte rendu annuel sur l'état de la mise en œuvre de la Stratégie de mesure du rendement pour le développement social de 2011. La version abrégée de la Stratégie de mesure du rendement pour le développement social de 2011 a été présentée et approuvée. Ce document sera mis à jour chaque année et affiché sur Internet en août 2014.</p> <p>SVE : Recommandation de fermer le dossier - pleinement mis en œuvre. Fermée.</p>
<p>2. Nous recommandons que le personnel des régions et de l'administration centrale améliore ses activités de surveillance et de compte rendu de l'AAAP :</p>	<p>a) En tenant compte des rôles et des responsabilités propres à chaque partenaire, le Ministère se prononcera à ce sujet par la</p>		

**COMPTE RENDU DE L'ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION
RAPPORT AU COMITÉ DE L'ÉVALUATION, DE LA MESURE DU RENDEMENT ET DE L'EXAMEN
AU 30 JUIN 2014**

SPPEDS			
<i>Évaluation de la mise en œuvre de l'approche améliorée axée sur la prévention au Québec et à l'Île-du-Prince-Édouard pour le programme des Services à l'enfance et à la famille des Premières Nations</i>			
DATE D'APPROBATION : le 5 février 2014			
RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE D'ACHÈVEMENT PRÉVUE	RÉPONSE DU PROGRAMME
<p>a) En fournissant des conseils, de l'encadrement et de la surveillance quant à la mise en application par les organismes d'une approche de gestion axée sur les résultats, qui intègre la planification, l'affectation des ressources, les activités et les mesures de rendement, en vue d'améliorer la prise de décisions, la transparence et la reddition de comptes;</p> <p>b) En s'assurant que les activités de prévention sont signalées en fonction des résultats escomptés pour l'AAAP et que les dépenses liées à la prévention sont suivies et comptabilisées.</p>	<p>diffusion d'un cadre de responsabilités dans lequel seront précisés les rôles et responsabilités des trois parties, y compris les attentes à l'égard des bénéficiaires du financement d'AADNC; faisant en sorte que les responsables des programmes continuent de travailler avec leurs collègues provinciaux à des questions telles que la reddition de comptes, la conformité, le contrôle et la surveillance des organismes de SEFPN dans les réserves puisque ce sont les provinces qui sont principalement responsables de fournir les services à l'enfance et à la famille quel que soit le lieu de résidence;</p> <p>b) AADNC veillera à ce que tous les résultats escomptés pour l'AAAP soient communiqués et à ce que les dépenses soient suivies dès que la phase 2 du SGI pour les SEF aura été lancée le 1^{er} avril 2014. On analysera les indicateurs par région et par organisme afin d'obtenir une analyse détaillée des investissements fournis dans le cadre de l'AAAP et des résultats de ceux-ci.</p>	<p>Automne 2014</p>	
<p>3. Nous recommandons que l'administration centrale évalue périodiquement les modèles d'établissement des coûts et les modifie, le cas échéant, afin de s'assurer qu'ils répondent toujours aux besoins.</p>	<p>AADNC participera à des rencontres tripartites avec les provinces et les organismes, pour discuter de la mise en œuvre de l'AAAP, y compris l'examen du modèle d'établissement des coûts qui lui est associé. L'administration centrale d'AADNC continuera également d'assurer la liaison avec les régions par le biais de</p>	<p>En cours</p>	<p>État : En cours</p> <p>Mise à jour au 30 juin 2014 :</p> <p>Dans le cadre du régime de gestion du programme des SEFPN, les travaux se poursuivent avec ces deux types de partenaires afin de les sensibiliser à</p>

**COMPTE RENDU DE L'ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION
RAPPORT AU COMITÉ DE L'ÉVALUATION, DE LA MESURE DU RENDEMENT ET DE L'EXAMEN
AU 30 JUIN 2014**

SPPEDS			
<i>Évaluation de la mise en œuvre de l'approche améliorée axée sur la prévention au Québec et à l'Île-du-Prince-Édouard pour le programme des Services à l'enfance et à la famille des Premières Nations</i>			
DATE D'APPROBATION : le 5 février 2014			
RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE D'ACHÈVEMENT PRÉVUE	RÉPONSE DU PROGRAMME
	conférences téléphoniques mensuelles et de réunions périodiques afin d'examiner les contraintes financières que pourrait entraîner la mise en œuvre de l'AAAP. Ces réunions et ces échanges permettront à l'administration centrale de se pencher sur ces contraintes et déterminer s'il est possible de les prévoir; ils donneront également l'occasion à l'administration centrale et aux régions d'élaborer des stratégies possibles d'atténuation lorsque des enjeux de ce genre font surface.		une approche proactive à l'égard des coûts de l'AAAP et à toute pratique administrative nécessaire pour atténuer les risques éventuels. Commentaire du SVE : Faire rapport sur les progrès au T4
4. Nous recommandons de favoriser la création d'un réseau de mentorat parmi les organismes de SEFPN afin d'accroître leur capacité, en leur donnant l'occasion de partager des expériences et d'acquérir des connaissances pratiques.	AADNC continuera de financer les réunions des tables tripartites régionales. AADNC invitera ses partenaires à profiter des réunions tripartites régionales pour faire du réseautage et partager des expériences et des connaissances pratiques avec les représentants des organismes. Le Ministère fera également connaître d'autres réseaux existants, tels que les médias sociaux qui peuvent servir à cette fin. Les ressources seront principalement utilisées pour établir des réseaux entre les organismes dans les régions, ce qui s'impose pour pouvoir influencer positivement sur la santé et le bien-être des enfants, des jeunes et de ceux qui s'en occupent, en fonction de leurs priorités respectives indiquées dans leurs plans d'activités.	Automne 2014	